



est-ce que je peut obtenir la garde exclusif et le faire expulser

Par **mimouna**, le **16/06/2009** à **18:35**

Bonjour a tout ,voilà je suis mariée depuis 4ans maintenant ,mais depuis près de trois ans mon marie me bat et me maltraite j'avoue ne pas y avoir pretter attention avant il suffiser qu'il s'excuse et je fesait comme si de rien n'étais .Avec le temps ça aller en s'empirent ,un jour mon marie a décider de partir quelque temps au maroc ,en ne me laissant pas un sous ,ni de quoi sortir ou appeler moi et mes enfants (ils sont agées de 2 ans et de 4 ans) donc il est resté trois semaines au maroc sans appeler ni prendre de nouvelle de ces enfants rien a son retour les choses aller de plus en plus mal, plus j'essayer de calmer le jeux ,plus il allumer la mèche il a commencer a m'insulter de tout les noms , a me cracher au visage a me bousculer pour un oui ou pour un non , bref malgré ça je continuer a patienter mais j'ai eu le malheur de répondre un jour que j'en pouvais plus , là le drame il m'as battue mais le pire dans tout ça c'est que j'ai faillis y passer cette fois .Ce jour là j'ai ouvert les yeux je repenser a toutes les fois ou il me frapper moi ou mes enfants ou je n'ai pu rein faire , j'me souvenais surtout des fois ou j'étais enceinte ou quand ma fille avais un ans , tout m'ai parru claire je voyais enfin son vrai visage .Il n'as jamais fais quoi que ce soit pour moi ou mes enfants il a profiter de moi et de mon argent (jamais il n'as acheter de cadeaux ou de vêtements ou même a penser a sortir nos enfants) je dernier jour ou il m'as battue j'ai décider d'appeler la police et j'ai porté plainte contre lui ,pourtant j'avais déjà vu una assistante social , je suis aller a une association pour femme battue mais j'ai pas eu le coeur d'aller plus loin ,je penser au bonheur de mes enfants et je l'aimais toujours ,mais cette fois si quand j'ai vu masi enfants en pleurent mon souffle couper et que j'ai faillis mourrir là je me suis dit c'est le moment et peut importe ou ça me meneras mais enfants et moi seront en sécurité et nous n'aurons plus a subir tout ça , je crois vraiment en la justice et j'espère juste que mes enfants en sorte indemne ,d'ou ma question est-ce que le faite qu'il ne se soit jamais occuper de nos enfants ,qu'il les ais maltraitaient et qu'il ne s'interresse pas a eux ferais que je puisse obtenir la garde exclusives et le faire expulser du territoire français? Merci par avance de vos réponses et excuser moi d'avoir états auusi longue.

Par **jeetendra**, le **16/06/2009** à **19:13**

bonsoir, le mieux c'est de contactez un avocat pour engager une procédure de divorce pour faute (violence conjugale), prenez contact avec l'Association CIDFF à Paris, adresse ci-dessous, appelez le 119 numéro gratuit, ils vous aideront, courage à vous, cordialement

CIDFF 93 : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

1, rue Pierre Curie 93120 La Courneuve
Tél : 01 48 36 99 02
Fax : 01 48 36 07 56
Cidf93@wanadoo.fr

Les avocats du Barreau de Seine-Saint-Denis s'engagent à assurer une permanence téléphonique hebdomadaire pour les femmes victimes de violence. [fluo]A partir d'un numéro unique (01 48 96 20 95), [/fluo]chaque appel sera transféré au cabinet d'un avocat, qui pourra répondre aux questions et apporter ses conseils.

Selon le Barreau, « le but de cet appel est de fournir aux interlocutrices une première consultation, et de les orienter vers des associations ». La permanence se tiendra tous les vendredis entre 10 h et 18 h. Cette initiative s'ajoute à celle du conseil général de Seine-Saint-Denis, qui avait créé, en 2003, un Observatoire contre les violences faites aux femmes.

www.20minutes.fr

Par **tounsia28**, le **17/06/2009** à **00:19**

Bonjour ,

Je suis a peu près dans la même situation que toi et je souhaite faire expulser mon futur ex mari. Le jour ou il a eu ses dix enfin 6 mois après il s'est barré et la a l'audience la juge lui a accordé tout ce qu'il demandait c'est injuste. Alors si jamais tu as des réponses peux tu en faire part stp merci d'avance